

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2010 -**

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. LE GARROY, Mlle MICHEL, Mlle VAILLANT, M. GUETTE.

Etaient représentés : M. POLI, M. GIRON, Mme LE GARS, M. BENOIT, M. HAZOUARD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 8 H 10. Il remercie les membres du conseil d'avoir accepté d'avancer d'une heure le début du conseil pour permettre une interruption de séance afin de participer à la cérémonie du 11 novembre. Il refait le point sur la situation du PRES. L'IPB et l'ENITA ont désormais rejoint le projet de création de grand établissement après avoir été fortement sollicités par les universités de Bordeaux 1 et de Bordeaux 2. Notre université reste seule à refuser l'intégration. Le président du PRES Jean-Pierre LABORDE viendra, le 24 novembre, devant le conseil répondre à nos questions. Cette réunion aura un impact important sur la gestion de notre établissement dans les années futures. Pour les partisans du grand établissement, le cadre juridique n'est pas négociable et toutes nos demandes d'aménagement ont été refusées.

M. JOLY demande quelle sera la forme juridique de l'établissement unique.

Le président BRUN répond qu'il pourrait y avoir deux types de structure juridique, soit une fusion complète comme à Strasbourg, soit un grand établissement à statut dérogatoire avec une forte participation de personnalités extérieures.

M. BEYLOT précise que les détails du statut juridique du grand établissement ne sont pas arrêtés.

Le président BRUN confirme que le statut ne sera arrêté qu'en 2013. Les universités Bordeaux 1 et Bordeaux 2 ainsi que Sciences Po ne veulent pas entendre parler d'autre chose que d'un grand établissement. Ils rejettent à la fois le modèle confédéral et le modèle de l'établissement unique type LRU. Il y a un grand risque de pénétration de l'enseignement supérieur par le monde industriel car Bordeaux 1 et Bordeaux 2 seront majoritaires.

M. GUETTE demande quelles seront les conséquences pour Bordeaux 3.

Le président BRUN répond que c'est difficile à prévoir. Certains projets de Bordeaux 3 pourraient être exclus ou marginalisés. Il faudra bien analyser la situation avant de s'engager. Le résultat des élections aux conseils centraux donneront un élément de réponse.

M. BEYLOT préconise d'être présent pour avoir voix au chapitre et participer ainsi aux grands projets.

Le président BRUN assure que nous participerons aux négociations pour le grand établissement. Il n'y aura pas de problème pour les investissements, l'interuniversitaire subsistera. La Région ne remet pas non plus en cause sa politique de subvention des infrastructures mais il y a un risque sur les appels à projet.

M. BEYLOT craint la suppression des labex.

Le président BRUN précise qu'un labex n'est pas attribué à une université et que la question de la gouvernance n'a rien à voir avec les choix d'excellence. Le problème est de savoir qui va piloter le financement des initiatives d'excellence. Il ajoute que dans aucune autre université bordelaise, il n'y a eu de débat. Il dénonce ce contrat quinquennal réduit au minimum. Les autres universités n'ont aucune vision de leur contrat quinquennal. Il se félicite qu'à Bordeaux 3, la décision qui sera prise aura fait l'objet de discussions. Il y aura un vote formel de tous les établissements avec une seule question : « Acceptez-vous de rentrer dans l'établissement unique ? ».

M. BEYLOT demande ce qui motive notre refus : les partenariats avec les autres universités et établissements d'enseignement supérieur bordelais sont présents à chaque page du contrat de Bordeaux 3 ? Choisir de rester à l'écart de l'université de Bordeaux apparaît donc comme une conclusion contradictoire.

Le Président BRUN souhaite que l'on ne confonde pas le développement des liens interuniversitaires et le processus d'adhésion à l'établissement unique. Il rappelle que la voie du système fédéral est encore à explorer. Il estime que ce n'est pas parce qu'on est seul que les idées que l'on défend sont mauvaises.

M. JOURDAN ajoute que la gouvernance a été au cœur du débat au sein du PRES, pourtant jamais les projets n'ont été comparés et le parti pris a été l'établissement unique, sans qu'aucune garantie ne nous soit donnée sur les moyens humains et financiers qui nous seraient attribués. Le président du PRES Jean-Pierre LABORDE, lui, a parlé de charte.

M. LOQUAY pose la question du périmètre du grand établissement et de l'avenir de l'université de PAU. Il soulève également la situation de BEM que l'on voit apparaître à l'intérieur des projets.

M. BEYLOT reconnaît qu'il faut être vigilant par rapport à la constitution de ce grand établissement mais maintient sa crainte que notre établissement soit marginalisé par sa position.

Le président BRUN donne comme exemple de perte d'autonomie, le refus de Bordeaux 1 de sécuriser les postes de Bordeaux 3. A l'IUFM, sur 8 départs à la retraite 4 postes ont été redéployés vers Bordeaux 4.

M. RICHARD demande si une réunion d'information des trois conseils sur le sujet a été envisagée.

Le président BRUN assure que les débats sont prévus.

Mlle FOUSSETTE demande au nom des étudiants qu'une synthèse soit réalisée pour qu'ils puissent se prononcer.

Le président BRUN répond qu'il est difficile de faire une synthèse.

M. COQUELIN regrette la précipitation qui a prévalu dans cette affaire, et ajoute qu'il n'y a pas de véritable modèle. Même à STRASBOURG rien n'est en place. Nous pourrions intégrer un établissement confédéral pour conserver notre autonomie en recherche et formation. Si l'on examine l'exemple hongrois, où il y a eu fusion de deux universités, on constate que passer le seuil de 15 000-20000 étudiants provoque une situation incontrôlable. Il demande encore des débats et la reprise de la discussion pour faire valoir nos arguments.

M. PORTINE pense qu'il vaut mieux participer au débat qui s'ouvre sur l'établissement unique et se battre pour une structure qui nous fasse notre juste place. Certes, il y a le risque d'être absorbé sans participation à la prise de décisions mais c'est là un problème de gouvernance qu'il faut affronter en refusant une gouvernance uniquement verticale et du haut vers le bas et en prônant une gouvernance verticale dans les deux sens (remontée de l'information) avec des paliers horizontaux (c'est-à-dire une gouvernance véritablement « démocratique » ce qui ne signifie pas, contrairement à ce que certains feignent de croire, l'impuissance et la démagogie mais des décisions informées et acceptées grâce au débat).

Le président BRUN demande que l'on aborde la discussion sur le contrat quinquennal.

## **I - CONTRAT QUINQUENNAL 2011/2015**

Le président BRUN présente ce contrat qui est la traduction d'une réflexion politique de l'équipe en place ; il ajoute qu'il peut être modifié si cela ne dénature pas le fond du projet. Il donne connaissance des modifications apportées au texte par le CS.

M. BEYLOT souhaiterait connaître le résultat du vote du CS et la répartition financière relatifs au nouveau modèle de gestion des crédits de la recherche.

Le président BRUN rappelle que la répartition financière sera débattue lors des discussions du budget.

M. RICHARD demande si la question de l'appel à des experts extérieurs a déjà été tranchée.

Le président BRUN précise que le CS a demandé à la commission de la Recherche de piloter ce travail.

M. GOZE conteste la rédaction du projet qui souligne le caractère mono-disciplinaire du fonctionnement du CNU. Il demande que la formulation soit assouplie et que l'on ne développe pas l'idée que le CNU serait l'ennemi de la pluridisciplinarité, d'autant qu'il appartient lui même à une section (24) à recrutement pluridisciplinaire.

Le président BRUN demande donc que l'on remplace « souvent » à la place de « systématiquement ».

M. BEYLOT signale que la nouvelle répartition des crédits a suscité des réserves au sein de la direction des équipes de recherche et que ce dispositif va faire l'objet d'une nouvelle discussion.

Le président BRUN signale que le CS ayant voté cette politique de recherche dans le cadre du contrat quinquennal, on ne peut pas revenir sur les grandes orientations.

M. JOURDAN précise que ce modèle est appelé à évoluer.

M. COQUELIN ajoute qu'il y aura une évaluation qui sera proposée pour approbation au CS et que cette orientation ne va pas priver de crédits l'ensemble des équipes, l'enveloppe ne diminue pas. Certaines équipes auront plus de crédits.

M. BEYLOT s'interroge sur le terme de « non produisant » utilisé dans le document.

Le président BRUN précise qu'il n'y a rien de péjoratif. Au terme d'une étude produite par la Cellule d'Aide au Pilotage, le « non-produisant » est, statistiquement parlant, un MCF qui a pris du retard dans sa recherche. L'institution doit le reconnaître et en tenir compte pour sa carrière.

M. BEYLOT propose de reformuler la phrase en usant du terme « en faveur ».

M. PORTINE parle de leur octroyer un congé sabbatique assorti de moyens pour les aider à compenser le retard dans leur recherche.

Le président BRUN penche pour la formulation suivante « en faveur de situation notamment en raison de leur engagement antérieur dans des tâches administratives ou pédagogiques ».

M. JOURDAN revient sur le projet d'ouverture d'une maison de la Recherche quand la MPI sera libre à l'automne 2011. Courant 2012, il indique que la priorité sera donnée aux équipes de recherche.

M. PORTINE propose de corréliser ces travaux avec ceux du DEFLE au cas où le DEFLE viendrait s'insérer aux côtés de (et non dans) la MILC, ce qui permettrait d'adjoindre l'actuel bâtiment du DEFLE à la MPE pour la recherche. Il y a là un dossier qui demande réflexion.

M. BEYLOT souhaiterait que cette maison de la Recherche abrite une cellule « valorisation » en relation avec Aquitaine Valo et s'interroge sur la centralisation de la fonction valorisation et des personnels dédiés à certaines équipes de recherche.

M. BAUDRY signale que la convention avec Aquitaine Valo pose problème et doit être examinée de près, elle devrait être pensée aussi au niveau de notre établissement. La centralisation qu'elle préconise n'est pas bienvenue dans l'optique d'une politique de la recherche au service des équipes de l'établissement.

Le président BRUN précise qu'en ce qui concerne Aquitaine Valo la notion de valorisation n'a pas le même sens pour les autres que pour nous. Malgré le récent recrutement d'un référent SHS, notre université ne représente qu'une part marginale de l'activité d'Aquitaine Valo.

Le président BRUN signale que le volet étude a été présenté au CEVU du 9 /11/2010.

M. COQUELIN signale que M. LAÜGT a demandé que l'on ajoute une phrase sur les formations professionnalisantes.

Mme RIGAL-CELLARD demande des éléments d'information sur le projet de la suppression de la session de rattrapage du 2<sup>ème</sup> semestre.

M. COQUELIN rappelle le projet d'adoption du contrôle continu intégral avec épreuve de substitution. Il y a actuellement 6 universités pionnières qui ont mis en place le contrôle continu. Il permet de mieux évaluer l'étudiant. Il a fait l'objet d'un débat en CEVU et il y aura une réunion publique avec participation de toute la communauté enseignante et des élus étudiants. Nous organiserons ensuite une réunion plus large pour les étudiants.

M. DUVERGER signale que l'UNEF est favorable au projet d'allongement des semestres et au projet de renforcement du contrôle continu mais il se déclare hostile à la suppression de la session de rattrapage.

Le président BRUN précise qu'il s'agit d'une déclaration de politique générale visant à fixer des objectifs qui peuvent évoluer.

M. RICHARD demande des éclaircissements au travers d'un débat.

M. JOURDAN répond qu'une déclaration de politique générale fait partie du fonctionnement normal d'une institution.

Mme DINCLAUX insiste pour que ce problème s'inscrive dans un débat futur.

Le président BRUN rappelle qu'il s'agit ici d'un débat sur le projet de contrat quinquennal.

M. PORTINE se souvient qu'en mai 68 les étudiants luttaien pour le contrôle continu et contre les cours en amphi et qu'en 1973, ils voulaient une obtention des diplômes par capitalisation. Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte. Les disciplines scientifiques se prêtent bien à l'évaluation continue, les sciences humaines moins du fait de la nécessaire maturation. Quant à l'abolition de la seconde session, il ne faut pas oublier que dans l'esprit des étudiants, le rattrapage est vécu comme une deuxième chance, ce que n'est pas véritablement actuellement la seconde session. Tout ceci nécessite une véritable réflexion sur nos enseignements, les apprentissages correspondants et les finalités de la formation universitaire.

M. COQUELIN précise que le traitement de cette question nécessite de rentrer dans les détails. Il ne s'agit pas d'une généralisation du contrôle continu mais d'une organisation étalée des épreuves. Même 12 semaines ne sont pas suffisante pour acquérir les connaissances nécessaires, il faut 15 ou 16 semaines. Il convient donc d'organiser un système d'évaluation qui permette cette évolution. Le régime spécial est inscrit dans la loi, les particularités seront tout naturellement prises en compte.

Le président BRUN rappelle qu'il s'agit seulement de savoir si un débat va être organisé.

M. LOQUAY pense qu'un débat est prématuré en l'absence de rédaction du projet.

M. BEYLOT demande quelle sera l'organisation pratique de ces nouvelles épreuves.

Le président BRUN précise que ces éléments ont déjà été évoqués par les étudiants.

M. COQUELIN ajoute que nous avons pris en compte ces éléments pour une mise en place du contrôle continu en janvier 2012.

M. FRANCE propose que cette déclaration de politique générale soit suivie d'un vote de confiance.

Mlle VAILLANT regrette que ce point n'ait pas été préalablement débattu au sein des conseils d'UFR.

M. COQUELIN précise que le débat n'était pas commencé, et qu'il faut en peser tous les termes pour discuter des éléments de fond. Il rappelle que notre objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants.

M. GOZE signale qu'il a l'impression que l'écriture du texte privilégie la recherche et qu'il n'y a rien dans le texte au sujet des départements. Il demande l'introduction dans le chapeau du grand 2 d'une phrase qui, d'une part prenne en compte le rôle des départements en tant que lieu de cohérence de l'offre de formation et, d'autre part, n'oublie pas dans le statut des enseignants chercheurs les apports de la recherche aux contenus pédagogiques.

Le président BRUN propose de l'introduire à la fin de la 1<sup>ère</sup> phrase du chapeau.

M. JOLY demande que l'on insiste sur la création du bureau d'action sociale.

Le président BRUN estime en effet que la création d'un bureau d'action sociale donne une image un peu plus volontariste de notre politique en ce domaine.

M. RAMBAUD souhaiterait que le périmètre du bureau, sa fonction et ses missions soient mieux définis.

M. JOLY demande si les nouvelles formations auront les ressources humaines adéquates.

M. COQUELIN répond que le budget 2011 en tiendra compte.

Mme de MONTGOLFIER pose la question de la mise en place des formations adaptées aux handicapés.

M. COQUELIN répond que nous avons un programme de recherche sur le handicap.

M. BEYLOT regrette que les conseillers ne disposent pas plus tôt des dossiers discutés en conseil.

Le président BRUN répond qu'il a eu des progrès de faits, il n'y a plus de dossiers présentés en séance. L'idéal serait d'arriver à un délai d'une semaine.

M. BEYLOT demande des précisions sur la formation des personnels BIATOS, et la préparation des concours.

M. RAMBAUD précise que ces points ont été abordés en CTP et intégrés dans la dernière version du document présenté en séance. C'est un axe important alors qu'on est dans un contexte budgétaire restreint.

M. BEYLOT souhaite connaître les champs professionnels susceptibles d'externalisation.

Le président BRUN se déclare favorable au maintien d'une organisation interne des fonctions de maintenance interne, mais il ajoute qu'il y a des possibilités d'externalisation. Il donne l'exemple du ménage comme échec de l'externalisation. Le Ministère souhaite que soit externalisé tout ce qui n'est pas au cœur de notre activité. Le texte propose des solutions à terme mais ce n'est pas l'option choisie.

M. RAMBAUD demande de poser cela dans un cadre de réflexion générale, en prenant en compte l'équilibre économique global du modèle, susceptible d'être bouleversé par exemple par la disparition ou la diminution des contrats aidés. Le CA devra se prononcer sur une politique précise en la matière.

M. BEYLOT, au sujet des nouveaux besoins de locaux, dit qu'il manque les 3 000 m<sup>2</sup> de l'opération Campus.

Le président BRUN répond que cette surface n'est pas attribuée et que le débat n'a pas encore eu lieu.

M. RIBEYRE demande à revenir sur l'ensemble du texte pour préciser la partie développement durable comme la loi nous y oblige.

Le président BRUN précise que Bordeaux 3 est pilote sur l'agenda 21 et qu'il faudrait insérer dans le texte un chapeau qui s'y rapporte.

Le président BRUN demande aux conseillers s'il y a d'autres remarques avant de procéder au vote.

M. BEYLOT déclare qu'il vote contre car il désapprouve nos réticences sur l'établissement unique et il émet des réserves sur la mise en place du contrôle continu.

M. FRANCE est aussi contre car le texte semble nous engager sur la voie de l'autonomie.

Le président BRUN précise que notre position est liée au projet du contrat quinquennal.

M. GOZE préfère s'abstenir car si les différents paragraphes de ce contrat comportent des choses positives, il n'est pas pleinement d'accord avec la stratégie concernant l'université unique de Bordeaux.

Le président BRUN prend bonne note de ces remarques et propose de passer au vote :

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Ne prend pas part au vote | : 3  |
| Abs                       | : 9  |
| Contre                    | : 5  |
| Pour                      | : 10 |

***Le Conseil d'Administration adopte le contrat quinquennal 2011-2015 de l'université Michel de Montaigne – Bordeaux 3.***

**Le conseil s'interrompt à 11 H 45 et reprend à 12 H 10.**

## **II - DEMANDE D'HABILITATIONS DE L'OFFRE DE FORMATIONS ET CREATION DE NOUVELLES FILIERES**

M. COQUELIN demande au conseil d'avaliser l'avis du CEVU du 9 novembre sur le projet d'offre de formations, et le pilotage des fermetures et de créations de diplômes.

Mme RIGAL-CELLARD constate que le projet comporte 25 000 heures de plus.

M. JOURDAN répond qu'on y a intégré le plan Réussir en licence.

Mme LAWRENCE fait une présentation synthétique de son travail avalisé par le CEVU du 9 novembre.

M. COQUELIN rappelle la question fondamentale : peut-on améliorer ces formations qui sont le reflet d'ambitions nouvelles, avec une utilisation raisonnable des moyens ?

M. BEYLOT pense que la norme idéale serait un coût de 750 heures par diplôme.

M. COQUELIN se félicite que le travail de fond mené ait permis d'introduire les parcours concours, de réformer les maquettes de diplômes. Il reste à trouver la marge de manœuvre pour les créations.

Mme LAWRENCE donne la liste les nouvelles formations.

M. COQUELIN signale que certaines de ces formations sont proposées en numerus clausus. Tous ces projets ont déjà été validés par le CEVU.

M. BEYLOT pose la question du vote du CEVU lié à un projet non consolidé où des ouvertures restent conditionnées par des futures fermetures.

M. COQUELIN précise que les décisions seront prises dans un contexte budgétaire plus clair. Les 25 000 heures seront financées.

M. BEYLOT propose de privilégier deux créations : Danse et Dynamiques africaines.

M. JOURDAN dit qu'il s'agit de valider une offre de formations solide qui peut être ajustée. Ce pilotage amènera un affinement face aux réalités et une clarification des besoins exprimés. Il ajoute que cette offre de formations est supérieure en volume horaire.

M. COQUELIN précise qu'en CEVU il y a eu deux votes : d'abord les formations existantes, puis les demandes de créations.

M. BEYLOT demande à connaître le budget de cette offre de formations.

M. COQUELIN donne le montant de 2,4 millions d'euros qui n'ont pas été entièrement dévolus à la formation. Actuellement la dépense en HC au titre du PRL s'établit à 900 000 euros. Le plein effet de la nouvelle offre de formations ne sera imputé qu'à partir de 2012/2013 et de 2013/2014.

M. BEYLOT en déduit que nous avons une marge de manœuvre de 1, 4 millions.

M. LOQUAY considère que les UFR disposent de crédits insuffisants.

M. RAMBAUD annonce que le CA du 24 sera précédé d'une commission des Moyens car il y a des choix politiques et financiers importants à faire. L'un des défis du budget 2011 sera de trouver les financements permettant de construire un budget en équilibre de fonctionnement alors que le précédent avait été équilibré par un prélèvement sur le fond de roulement de plus d'un million d'euros.

Monsieur JOURDAN rappelle qu'il s'agit de valider une offre de formations et les créations nouvelles envisagées.

Le président BRUN propose de passer au vote.

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Ne prennent pas part au vote | : 3  |
| Abstentions                  | : 2  |
| Contre                       | : 0  |
| Pour                         | : 25 |

***Les demandes d'habilitations de l'offre de formations sont adoptées.***

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Ne prennent pas part au vote | : 3  |
| Abstentions                  | : 3  |
| Contre                       | : 0  |
| Pour                         | : 24 |

***Les demandes de création de nouvelles filières sont adoptées.***

M. JOURDAN remercie tous ceux qui ont contribué à ce travail important et en particulier Mme LAWRENCE.

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN

**Nouvelle offre de formation 2011-2015 - Création licences et masters-  
CEVU du 8 novembre 2010**

**Licences:**

Licence Danse (mention arts du spectacle et audiovisuel)  
Licence Cultures humaniste et scientifique - Interroger les savoirs  
Licence Information-communication et Anglais  
Licence Design  
Licence Chanson française  
Licence Anglais-Espagnol  
Licence Lettres, Culture et Patrimoine  
Licence Ecriture et Création contemporaine  
Licence Histoire, Langues et Littératures anciennes et médiévales  
Licence Italien-Lettres

**Masters:**

Master 2 Perspective actionnelle et scolarisation  
Master Régie des œuvres et médiation de l'architecture et du patrimoine  
Master Métiers de l'Europe  
Master Design: innovation, technologie, arts